Le démenti de la CTM

30/10/2019 | La photo a enflammé la toile suscitant l'indignation des internautes. En fait, une «note», relayée par plusieurs médias, indiquant que les transporteurs routiers auraient reçu des instructions de la part des autorités «interdisant» la vente de billets de transport pour les migrants en provenance des pays du Sahel au cas où ces derniers ne disposeraient pas d'une carte de séjour.

Les condamnations ont fusé de tout part, accusant de racisme les opérateurs de transport et à leur tête, la Compagnie de transports au Maroc (CTM).

Une situation qui a poussé la direction de la CTM à sortir de son silence pour apporter un démenti catégorique à ces informations.

Dans une mise au point publiée sur son compte facebook, la CTM a infirmé ces faits tout en déclarant que cette note « n'est pas un document de la CTM et aucune annonce ou avis de ce type n'a émané de la direction générale de la compagnie ».

Pour l'opérateur de transport par autocars, de tels actes s'inscrivent aux antipodes des valeurs et l'éthique de l'entreprise qui rejettent toute sorte de discrimination. Source

http://lactu24.com/le-dementi-de-la-ctm/